

42) Révision du tableau des affectifs du personnel communal.

Le Maire demande au Conseil Municipal la modification suivante du tableau des affectifs du personnel communal, pour compter du premier Mars 1965 :

- 1) - augmentation de 3 unités de la catégorie des "carriers professionnels",  
- et diminution de 3 unités de la catégorie des "aides-carriers professionnels".
- 2) augmentation de 10 unités de la catégorie des "Hommes ou Femmes de Service" et diminution de 10 unités de la même catégorie aux voix de la catégorie "Mansoures".

Adopté à l'unanimité.

Vu  
M. Beau le 9 Mars 1965  
Pour le Maire absent, en mission  
Le Secrétaire Général  
signé: J. Clément